

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6997**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

CQP : Certificat de qualification professionnelle Technicien sportif régional de basket-ball

Nouvel intitulé : Technicien sportif de basket-ball

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) sport - Fédération française de basket-ball Modalités d'élaboration de références : CPNEF du sport	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

#### Convention(s) :

3328 - Sport

#### Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

#### Formacode(s) :

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

le titulaire prend en charge sportivement une ou deux équipes de basket-ball dans le respect de sa politique de sa structure. Le titulaire est classé au groupe 3 de la CCN du Sport du 7 juillet 2005 relatif aux CQP

Les activités professionnelles du titulaire du CQP TSRBB sont classées en 3 groupes d'activités professionnelles non hiérarchisées entre elles :

- Activité 1 – Accueillir des joueurs – Apprécier le potentiel de l' (des) équipe(s) dont il a la charge
- Activité 2 – Encadrer les sportifs et manager de l'(les) équipe(s) en compétition
- Activité 3 – Analyser les objectifs sportifs de la structure pour les équipes dont il a la charge.

Le titulaire est capable dans les: Domaines organisationnels et relationnels

-programmer et planifier l'entraînement des joueurs dans un cadre sportif associatif et dans le respect de l'intégrité physique des joueurs

-explicitier les règles de vie collective et de l'activité

-évaluer les caractéristiques individuelles et collectives des joueurs

-mettre en place un projet adapté au niveau de compétition de l'équipe

-explicitier dans un langage technique professionnel adapté à son public

-mettre en œuvre les règles du jeu

-programmer les séances en respectant une planification d'entraînement

Domaines techniques et pédagogiques

-mettre en œuvre la préparation physique générale et spécifique des joueurs à la performance

-encadrer des séances relatives à la préparation générale et spécifique des joueurs

-transmettre les règles du fair-play et du comportement sportif

Domaine institutionnel et réglementaire

-communiquer par écrit (préparation et bilan)

-mettre en œuvre un projet correspondant à la politique de la structure

-se situe et agit dans le système fédéral

-participe à la vie du club et maîtrise sa vie professionnelle

-mettre en œuvre les règlements de la fédération

Domaines de la sécurité

- maîtriser les techniques de sa pratique et assurer une pratique sécuritaire visant l'intégrité physique et psychologique des pratiquants,

-aménager les zones de pratique en toute sécurité,

-veiller à l'utilisation et à la vérification du bon état du matériel et au respect des règles de sécurité,

-prendre seul la décision de modifier ou annuler toute activité, s'il s'avère que les conditions d'exécution relevant de sa responsabilité ne permettent pas son déroulement sans danger.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

sport et animation sportive

encadrant, entraîneur

#### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

#### Réglementation d'activités :

-L.212-1 du Code du Sport -AVENANT n°32 du 26 juin 2008 portant sur l'annexe 1 de la CCN du Sport du 7 juillet 2005 relatif aux CQP

Les prérogatives d'exercice du titulaire du CQP TSRBB se limitent, au plus, à :

- un volume horaire de 360 h / an

- l'encadrement de 2 équipes

Il ne peut intervenir, ni auprès d'un public scolaire sur le temps contraint, ni dans le secteur professionnel couvert par le chapitre 12 de la

**Modalités d'accès à cette certification****Descriptif des composantes de la certification :**

L'évaluation est organisée de la manière suivante : Trois épreuves intermédiaires .Chaque évaluation intermédiaire comporte :

- une épreuve pratique sportive (démonstration commentée),
- une épreuve de mise en situation simulée,
- un entretien professionnel ;
- une épreuve écrite sur support vidéo

Une épreuve terminale pour chaque activité

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		idem
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		Le jury est présidé par la personne ayant reçu délégation de la CPNEF à cet effet. Cette personne a voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote Nombre de personnes composant le jury : 4 personnes -Un représentant de la CPNEF collègue salariés secteur du basket-ball -Une représentant de la CPNEF, collègue employeurs secteur du basket-ball -Le responsable pédagogique de la formation concernée -Un représentant de Fédération Française de Basket-Ball, délégataire de la formation

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Equivalence avec les Unités Capitalisables 8 et 9 du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (Demande en cours auprès du Ministère chargé des sports)	

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Technicien sportif régional de basket-ball avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2014. Certificat délivré par Fédération Française de Basket-Ball.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 22 décembre 2014 publié au Journal Officiel du 31 décembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles Enregistrement pour un an, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle « Technicien sportif régional de basket-ball », avec effet au 21 avril 2014, jusqu'au 31 décembre 2015.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

FFBB 117 , rue des Château des Rentiers  
75013 PARIS

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**

**Certification suivante :** Technicien sportif de basket-ball